

FACILITÉ G5 SAHEL

Appel à projets

Financement d'un projet de
développement au
Burkina Faso,
Région Centre-Nord

Juillet 2022

Introduction

La Facilité est une fondation indépendante qui finance des projets de développement locaux dans les pays du G5 Sahel. La décision de financement est prise dans le cadre d'un appel à projets position ouvert.

La Facilité est enregistrée comme fondation de droit allemand et finance son travail grâce à des subventions de différents donateurs parmi les membres de l'Alliance Sahel. Ses organes sont composés en partie des représentants des États membres et du Secrétariat Exécutif du G5 Sahel. Le projet actuellement mis au concours est financé par des fonds de la coopération allemande (BMZ).

La Facilité ne dispose pas de structures propres dans la région. Elle est donc assistée dans l'encadrement et le suivi des projets par du personnel local d'un consultant de suivi international. Plus d'informations sur la Facilité sont disponible sur notre site web : www.facilite-g5sahel.org

Données clés

Zone d'intervention :	Région Centre-Nord, Burkina Faso
Durée du projet :	4-6 ans
Budget global indicatif :	EUR 6 millions
Démarrage du projet :	A partir de janvier 2023
Date limite de soumission :	31. juillet

Objectifs

L'objectif de la Facilité est de contribuer à la promotion de la paix, à la prévention des conflits et au développement dans les zones d'intervention sélectionnées des pays du G5 Sahel. Les projets financés doivent notamment contribuer, dans leurs zones d'intervention, à

- (1) une amélioration des moyens de subsistance et des opportunités d'emploi,
- (2) une amélioration de l'accès aux infrastructures économiques et sociales et la gestion des ressources naturelles,
- (3) un renforcement de la cohésion sociale et une perception positive des acteurs publics (par voie de leur contribution au succès des activités du projet).

Approche et théorie du changement

Les activités menées dans le cadre de projets de développement ont des effets particulièrement durables lorsqu'elles bénéficient d'un soutien aussi large que possible de la population et des autorités publiques locales. Une forte participation de différents groupes de population peut maximiser les bénéfices du projet et minimiser les éventuels impacts négatifs non désirés. Là où des conflits entre différents groupes de la communauté se dessinent ou existent déjà, une approche basée sur le dialogue et la participation peut contribuer à réduire les tensions et même, dans l'idéal, à les pacifier durablement en convenant de projets appropriés.

La coordination avec les autorités locales assure une durabilité des bénéfices à long terme - bien au-delà de la fin du projet (par exemple, en assurant durablement l'entretien et la préservation des infrastructures par leur inclusion dans le plan de gestion patrimoniale de la commune). Elle peut même permettre de créer des synergies avec d'autres actions planifiées par les communes. Pour cette

raison, les activités à financer par la Facilité doivent être développées dans le cadre d'un processus participatif et inclusif au cours de la première phase du projet.

Projets éligibles

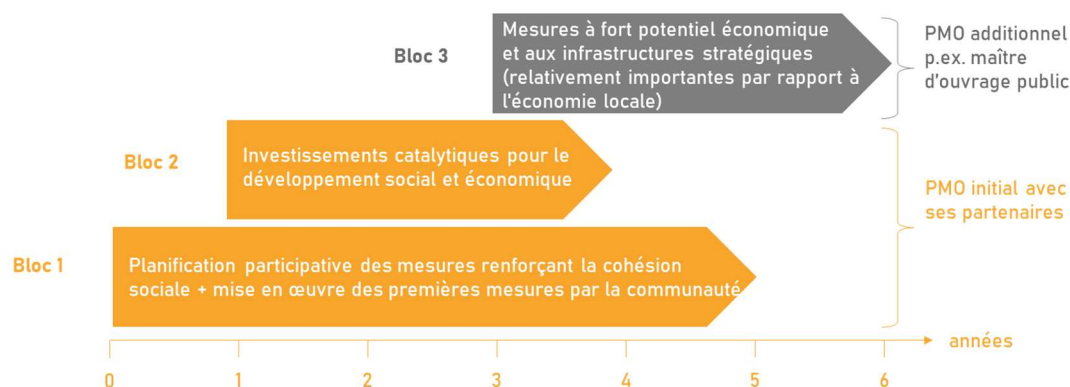
La Facilité G5 Sahel finance des mesures infrastructurelles visant à l'amélioration des perspectives de développement durable, de l'accès aux infrastructures économiques et sociales ainsi que la création d'emploi dans les zones d'intervention. Les projets doivent contribuer au développement, le renforcement de la cohésion sociale et la perception positive des acteurs publics. Pour cette raison, le choix des infrastructures à mettre en œuvre est pris par un procès participatif et inclusif avec une large participation de la population et les autorités compétentes.

L'appel à projets n'impose pas de secteur spécifique pour le projet. Les approches multisectorielles, dans lesquelles des activités parallèles dans différents secteurs se complètent et développent des synergies, sont explicitement encouragées. Toutefois, certaines activités (voir ci-dessous le chapitre « Activités non-éligible ») sont exclues du financement.

Le projet à financer se déroule en deux phases interdépendantes :

- Bloc 1 : Processus de planification participatif pour le développement des projets d'infrastructure à financer.
- Bloc 2 : mise en œuvre des projets d'infrastructures convenus (dans la limite des fonds disponibles)

Si les phases 1 et 2 identifient un besoin pour un projet d'infrastructure plus important, il est possible de mobiliser des fonds supplémentaires (1 à 3 millions d'euros) pour un bloc 3. Etant donnée la taille d'un tel projet, il est forte probable que sa mise en œuvre sera confiée à des partenaires ayant l'expérience nécessaire en matière de maîtrise d'ouvrage (par exemple un Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public).



Qui peut postuler ?

L'appel à candidatures s'adresse aux ONG ayant une longue expérience dans le pays et idéalement dans la région concernée, qui peuvent postuler seules ou en consortium avec d'autres organisations. Les ONG internationales ne peuvent postuler qu'en consortium avec des partenaires nationales, qui doivent jouer un rôle important dans la conception et la gestion du projet. Il est possible qu'une ONG se porte candidate en tant que partenaire dans plus d'un consortium. Le nombre de partenaires dans un consortium n'est pas limité.

Dans le cas des consortiums, le contrat de financement est conclu avec un chef de file, qui est responsable vis-à-vis la Facilité pour le respect des obligations contractuelles, y compris la réalisation des objectifs convenus, le respect du calendrier et du budget ainsi que le respect de la réglementation en vigueur, notamment en ce qui concerne les règles de passation des marchés, de conformité et les normes environnementales et sociales. Les partenaires du consortium règlent eux-mêmes leurs relations internes.

Zone d'intervention

Les projets doivent se situer dans la région du Centre-Nord. Il n'est pourtant pas nécessaire de planifier des activités dans toute la région. Au contraire, il peut être judicieux de concentrer le projet sur une sous-région. Si la proposition de projet porte sur une zone plus vaste, les candidats doivent être en mesure d'expliquer pourquoi des coûts plus élevés pour l'opération du projet sont justifiés, le cas échéant.

Durée et montant disponible

Un seul projet sera attribué dans le cadre de cet appel à projets. Le projet retenu devra disposer de suffisamment de temps pour mener d'abord un dialogue participatif approfondi en vue de sélectionner des activités appropriées, puis de suffisamment de temps pour les mettre en œuvre. Nous partons d'une durée de projet de 4 à 6 ans. Dans des cas bien justifiés, une durée légèrement plus longue est envisageable.

Le budget total disponible pour les phases 1 et 2 est de 6 millions d'euros pour toute la durée du projet. Étant donné qu'un seul projet sera attribué, le budget de la proposition de projet ne devrait pas être considérablement inférieur au montant disponible.

Si des idées pour un bloc 3 devaient émerger, il faut s'attendre à une mise en œuvre par un partenaire supplémentaire (par exemple une Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public), compte tenu de la taille du projet.

Activités non-éligible

Les activités suivantes ne sont pas éligibles pour financement :

- Conversion des terres et habitats >15 ha
- Méthodes d'exploitation dans l'agriculture et la pêche à grande échelle.
- L'exploitation à grande échelle des ressources en eau
- Les systèmes d'approvisionnement en eau sans mécanismes sûrs d'évacuation des eaux usées
- Grands projets d'infrastructure (par exemple, routes, ponts, aéroports, ports, lignes de transmission, pipelines, réseaux ferroviaires, autres transports ferroviaires, tourisme)
- Production d'énergie (par ex. grands parcs éoliens, parcs solaires à grande échelle)
- Activités industrielles
- L'exploitation des ressources géologiques/minière, etc.
- Gestion et élimination des déchets/eaux usées
- Projets avec des impacts négatifs
 - o sur des zones protégés
 - o pour des populations autochtones
 - o pour des biens culturels à protéger
- Risques élevés dus aux dangers d'explosion et d'incendie
- Déplacement physique et économique significatif
- Droits fonciers controversés
- Risques environnementales et sociales élevés prévu pour les résidents locaux
- Travail exploitatrices ou abusives

Procédure de candidature et Calendrier prévisionnel

La procédure de candidature se déroule en plusieurs étapes. Afin de permettre une large participation, la première étape consiste à soumettre **une note conceptuelle** succincte sans aucun document justificatif. Dans la note conceptuelle, les candidats se présentent et décrivent leur idée de projet et objectifs dans les grandes lignes.

Au cours de la deuxième phase, la Facilité mènera des entretiens approfondis avec les candidats prometteurs.

Lors de la dernière phase, trois candidats au maximum seront invités à élaborer et à soumettre des **propositions de projet** élaborés, y inclus un budget détaillé pour le bloc 1. Ces candidats seront également évalués en termes de capacités financières et administratives. Un seul projet sera retenu. La décision finale sera prise par le Conseil Stratégique de la Facilité, sur base d'une proposition du Conseil de Direction.

La procédure vise à garantir que le seuil de participation à l'appel à projets soit aussi bas que possible. La charge de travail considérable que représente une proposition de projet complète ne serait imposée qu'aux organisations qui ont de réelles chances de succès.

31. juillet	remise de la note conceptuelle
Mi-août	entretiens avec les candidats prometteurs (vidéoconférence)
Fin août/ septembre	élaboration de propositions de projets complètes (uniquement pour les candidats présélectionnés)
25. septembre	remise des propositions de projet complètes
Fin novembre	décision sur l'attribution d'un seul projet
décembre	conclusion de la convention de financement
à partir du janvier 2023	début du projet, versement des premiers subsides

Les candidats doivent être conscients qu'à la fin de la procédure, des processus d'examen très intensifs de l'expérience dans les domaines technique et administratif auront lieu. Les organisations qui ne disposent pas d'une expérience suffisante doivent s'abstenir de postuler.

Seront notamment examinés :

- L'enregistrement légal, le nombre d'employés et le montant du chiffre d'affaires de l'organisation.
- La qualité de la comptabilité et des comptes annuels (des rapports d'auditeurs externes doivent être disponibles).
- Procédures existantes pour les processus de passation des marchés
- Procédures de redevabilité (notamment la prévention du blanchiment d'argent et du financement de groupes terroristes)
- Expérience dans l'élaboration et le respect des plans de gestion environnementaux et sociaux
- Expérience en matière de suivi/évaluation

Pour participer à l'appel d'offres, les partenaires intéressés doivent envoyer une note conceptuelle selon le modèle en annexe avant la date limite du 31 juillet 2022 à 22:00 UTC par email avec la référence "Note conceptuelle Appel à projets Burkina Faso" à l'adresse suivante : projets@facilite-g5sahel.org

Critères

Dans la procédure de sélection, une distinction est faite entre les critères d'éligibilité et les critères de sélection. Si l'organisation candidate (chef de file dans le cas d'un consortium) ne peut pas remplir les critères d'éligibilité, la proposition ne sera pas prise en compte. Les critères d'éligibilité sont appliqués pendant tout le processus de sélection, c'est-à-dire qu'une exclusion peut avoir lieu à tout moment, dès qu'il apparaît clairement qu'un critère ne peut pas être rempli.

Les organisations qui ne peuvent pas prouver au cours du processus de sélection de manière concluante qu'elles remplissent les critères d'éligibilité ne doivent pas soumettre de candidature !

Pour l'évaluation des propositions de projet restantes, un classement est établi sur la base des critères de sélection. Pour l'évaluation des notes conceptuelles, y compris les entretiens complémentaires, les critères de sélection sont expliqués ci-dessous.

Pour l'évaluation des propositions de projet complètes, une grille d'évaluation détaillée sera appliquée. Les organisations invitées à soumettre des propositions de projet complètes recevront cette grille d'évaluation en même temps que l'invitation.

1.1 Critères d'éligibilité

Chaque proposition de projet doit répondre de manière convaincante aux critères mentionnée ci-dessous. Les critères s'appliquent à l'ensemble de l'organisation, pour les organisations internationales y compris les activités menées en dehors du pays concerné. (Sauf indication contraire, les exigences relatives aux organisations dans les consortiums s'appliquent au chef de file). Une preuve doit être apportée lors de la soumission d'une proposition de projet complète.

Organisation(s) candidate(s)

- Preuve d'un enregistrement valide en tant qu'ONG ou preuve équivalente de légalité au Burkina Faso (pour les consortiums : tous les partenaires).
- Budget annuel d'au moins 2,5 millions d'euros (moyenne des trois dernières années).
- Employés permanents : au moins 30 (moyenne des trois dernières années, indication dans le rapport annuel ou à la date de référence du 31.12.)
- Rapports d'audit externe sans réserve notable pour les trois dernières années.

Proposition de projet

- Alignement avec l'objectif général et la zone d'intervention de l'appel à projets
- Montant du financement: Le budget total du projet proposé devrait se situer à 6 millions d'euros. 100% des coûts du projet peuvent être sollicités¹. Des prévisions budgétaires devront

¹ Veuillez noter que les dépenses suivantes ne seront pas éligibles dans le cadre de cet appel à propositions :

- Dettes et intérêts ;
- Provisions pour couvrir des pertes ou de futures dettes ;
- Coûts déclarés par le(s) bénéficiaire(s) et financés par une autre action ou un programme bénéficiant déjà d'une subvention d'un donateur ;
- Achats de terrains ou de bâtiments, sauf s'ils sont nécessaires à la mise en oeuvre directe de l'action, dans quel cas la propriété doit être transférée ;
- Crédit à des tiers ;
- Coûts salariaux du personnel des administrations nationales.

être incluses pour une étude de base, comprenant une analyse du contexte, des dynamiques de conflits et des besoins, préalable au démarrage des activités afin d'établir les valeurs de référence nécessaires à la mesure des indicateurs du projet. De plus, une étude (évaluation) finale devra être conduite vers la fin du projet pour mesurer l'atteinte des valeurs cibles des indicateurs.

- Durée du projet : Les projets proposés devront être conçus pour une période de mise en œuvre entre 48 et 72 mois.
- Implication et responsabilisation des acteurs clé: Les projets proposés devront impliquer étroitement les acteurs étatiques pertinents principalement au niveau local, afin de renforcer leur légitimité auprès des populations locales et de consolider les systèmes de gouvernance locaux, tout en assurant une cohérence avec les politiques et stratégies nationales et les plans de développement locaux. Il s'agira d'éviter de répliquer des structures de gouvernance institutionnelles existantes et de renforcer celles qui sont déjà en place.

1.2 Critères de sélection (note conceptuelle)

- Processus de planification inclusif / appropriation locale des projets : Les projets proposés devront favoriser l'adhésion des communautés ciblées et leur appropriation des résultats du projet, en prévoyant notamment la mobilisation et la participation inclusive des communautés tout au long du processus d'identification, de priorisation et de mise en œuvre des mesures d'infrastructures et autres activités complémentaires. En ce qui concerne la participation inclusive, il convient de préciser par quelles mesures la participation active de tous les groupes concernés - en particulier les femmes, les jeunes, les migrants et d'autres groupes vulnérables - sera assurée. De plus, les communautés locales ou du moins les administrations locales devraient être pleinement responsables de l'exploitation et de l'entretien des infrastructures construites/réhabilitées et le projet devrait inclure des activités de renforcement de capacités pour favoriser cette appropriation locale.
- Coordination avec d'autres initiatives dans la (les) région(s) d'intervention : Le projet proposé doit être complémentaire, ou du moins coordonné, avec toutes activités en cours ou prévues dans le domaine d'intervention, afin d'assurer une durabilité à long terme et une allocation efficace des ressources. Les candidats doivent montrer clairement qu'ils ont une connaissance approfondie des structures locales et des acteurs (gouvernementaux et non gouvernementaux), qu'ils connaissent les processus et le contenu des plans de développement régionaux et, le cas échéant, locaux, et qu'ils sont familiarisés avec les processus de participation déjà existants.
- Expérience dans la mise en œuvre de processus participatifs
- Expérience dans la mise en œuvre d'approches sensibles aux conflits dans la coopération au développement. Qualité de l'analyse des conflits.
- Adhésion au principe du "Ne pas Nuire "

Pour plus des informations

E-Mail : projets@facilité-g5sahel.org

Annexe : Formulaire « Note conceptuelle »